

CODE DE L'U.F. (3) 9853 27 U 21 Z 1.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Prise en compte des aspects relationnels et cognitifs dans le développement de l'enfant	CT	B	16
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	4
		Total des périodes	20

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger Monnier
Roger MONNIER

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

Du 29/01/02
Inspecteur

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. Collinet
A. COLLINET
ADM. PEDAG.

31 JAN. 2002

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : prise en compte des aspects relationnels et cognitifs dans le développement de l'enfant (convention)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à développer, auprès du personnel encadrant des enfants à domicile, des attitudes favorisant l'épanouissement global de l'enfant en tenant compte de ses besoins relationnels et cognitifs.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : prise en compte des aspects relationnels et cognitifs dans le développement de l'enfant (convention)

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Dans le cadre de l'accueil des enfants dans une structure familiale agréée par l'ONE et dans la perspective d'un épanouissement physique et psychosocial optimal des enfants :

- rendre compte des activités de la vie journalière en réponse aux besoins de l'enfant :
 - des préparatifs nécessaires aux activités et aux soins journaliers à accomplir ;
 - des soins d'hygiène et de confort à assurer.

Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de puéricultrice délivré par l'enseignement professionnel secondaire supérieur

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : prise en compte des aspects relationnels et cognitifs dans le développement de l'enfant (convention)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 18 étudiants.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : prise en compte des aspects relationnels et cognitifs dans le développement de l'enfant (convention)

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

Dans une optique de développement global de l'enfant, et au départ d'une ou de plusieurs situations concrètes d'accueil d'enfants à domicile, l'étudiant sera capable :

- *en tenant compte des premières étapes de la socialisation de l'enfant,*
- d'analyser au cours de ces étapes :
 - l'acquisition de l'autonomie et son importance tant du point de vue individuel que du point de vue social,
 - les influences de la relation adulte-enfant et de la relation entre enfants ;
- de relever les signes et comportements qui pourraient être révélateurs d'un dysfonctionnement dans le développement cognitif et affectif de l'enfant ;
- de proposer une attitude éducative qui favorise l'épanouissement de l'enfant.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : prise en compte des aspects relationnels et cognitifs dans le développement de l'enfant (convention)

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'une situation concrète d'accueil d'enfants à domicile :

- de décrire des aspects du développement relationnel et cognitif de l'enfant ;
- de proposer une attitude éducative qui favorise le développement optimal de l'enfant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence et de l'adéquation de la proposition.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : prise en compte des aspects relationnels et cognitifs dans le développement de l'enfant (convention)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.